



Révision du POS
valant élaboration du PLU
3a- ZONAGE - Plan du
territoire communal Ech : 1/5000°

Arrêté le : 12 septembre 2011
Approuvé le : 21 mai 2012

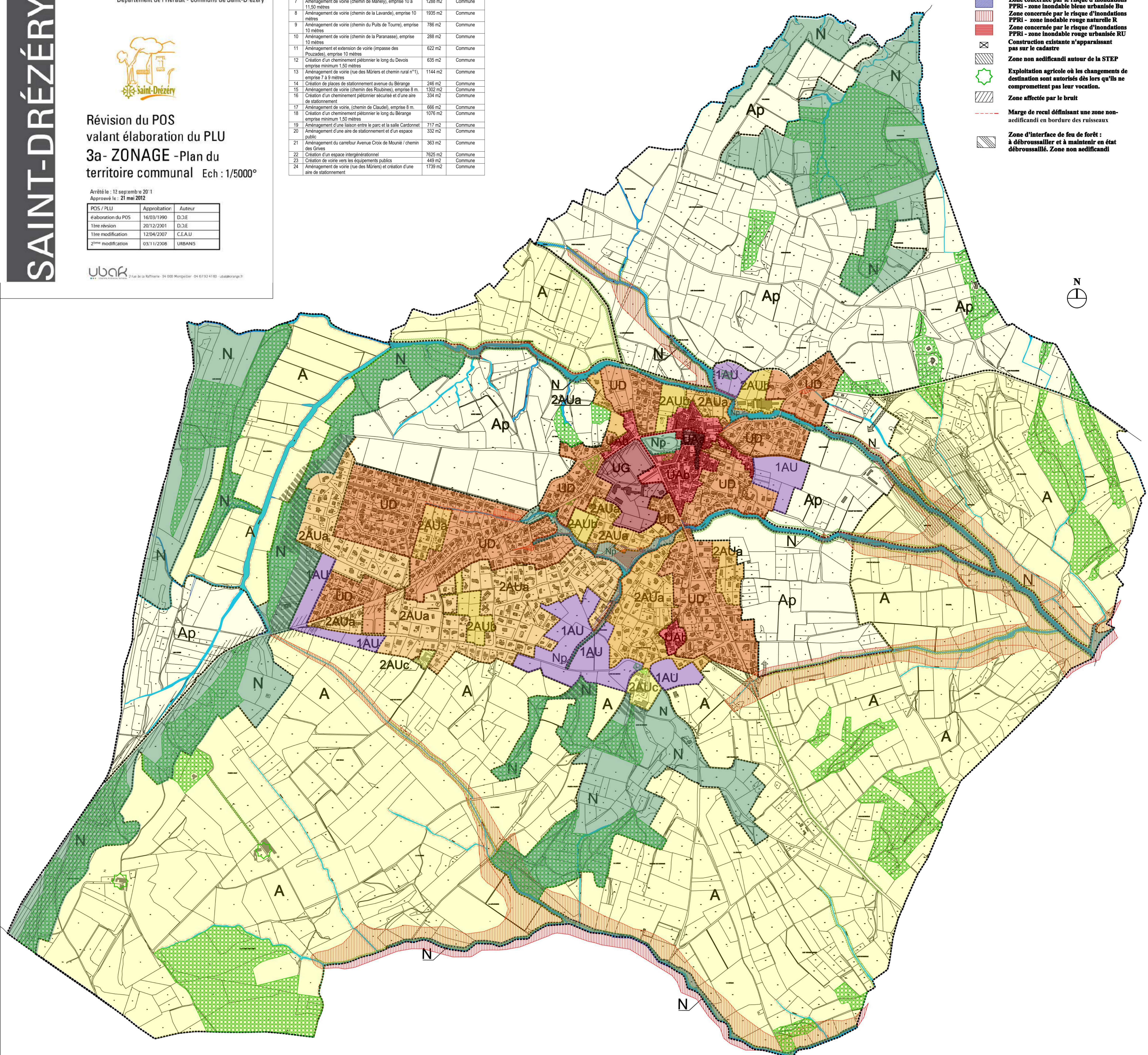
POS / PLU	Approbation	Auteur
élaboration du POS	16/03/1990	D.C.E
1ère révision	20/12/2001	D.C.E
1ère modification	12/04/2007	C.E.A.U
2 ^{ème} modification	03/11/2008	URBANS

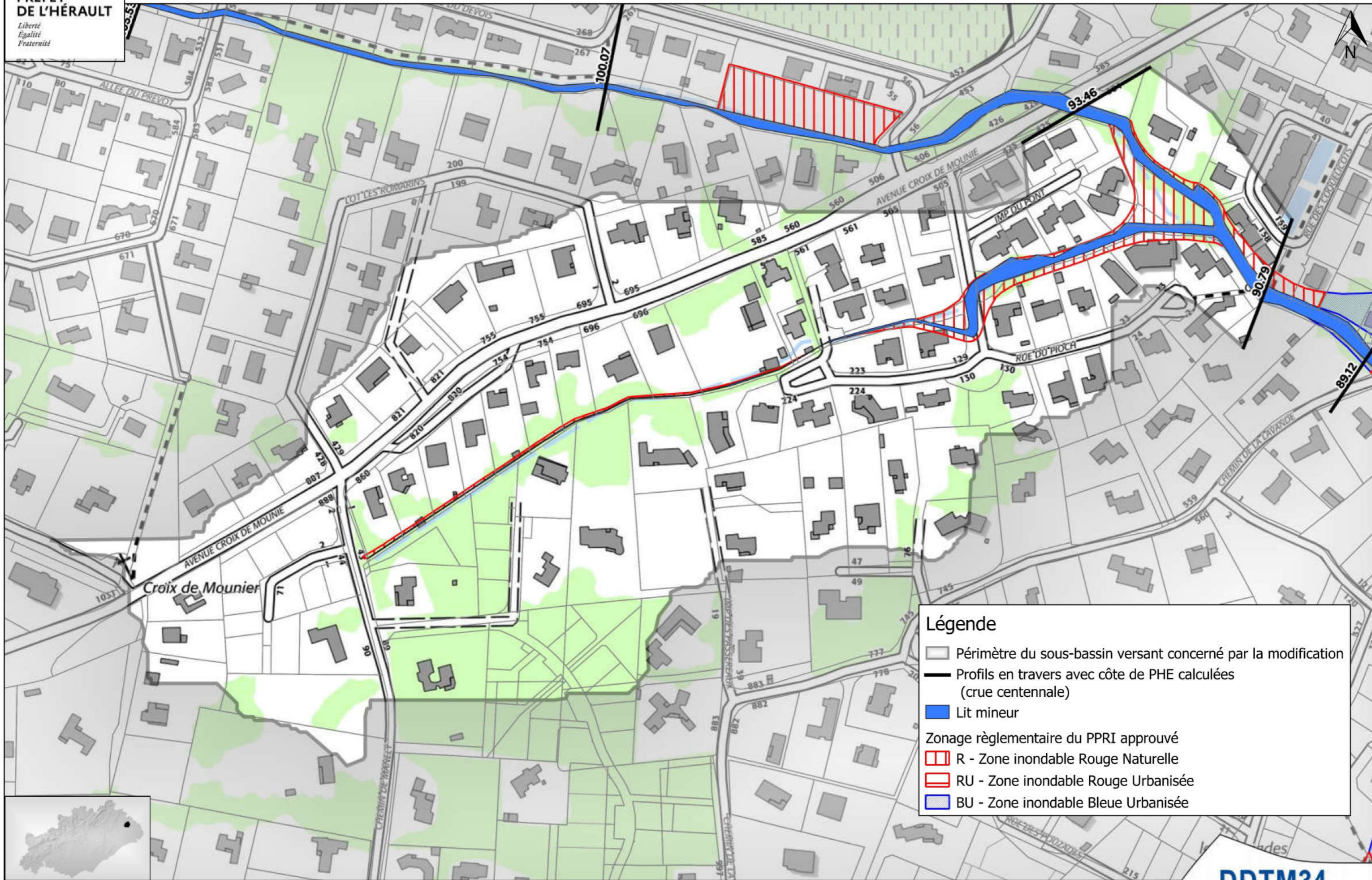
UBAR
2 rue de la Raffinerie - 34 000 Montpellier - 04 67 92 41 80 - ubar@orange.fr

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS




N°	Destination	superficie	Maître d'ouvrage
1	Amorce de voie à partir de la RD54 pour évitement Est de l'agglomération, emprise 16 mètres	1335 m ²	Conseil Général
2	Amorce de voie à partir de la RD54 pour évitement Est de l'agglomération, emprise 16 mètres	2975 m ²	Conseil Général
3	Aménagement d'un carrefour	2744 m ²	Conseil Général
4	Création de voie, liaison chemin des Grives / RD54, emprise 16 mètres	2068 m ²	Commune
5	Extension du cimetière	1207 m ²	Commune
6	Aménagement de voirie (chemin des Grives, chemin des Azarolles), emprise 10 à 11 mètres	2473 m ²	Commune
7	Aménagement de voirie (chemin de Manely), emprise 10 à 11,50 mètres	1288 m ²	Commune
8	Aménagement de voirie (chemin de la Lavande), emprise 10 mètres	1935 m ²	Commune
9	Aménagement de voirie (chemin du Puits de Tourne), emprise 10 mètres	786 m ²	Commune
10	Aménagement de voirie (chemin de la Paranasse), emprise 10 mètres	288 m ²	Commune
11	Aménagement et extension de voirie (impasse des Pouzades), emprise 10 mètres	622 m ²	Commune
12	Création d'un chemin piétonnier le long du Devois emprise minimum 1,50 mètres	635 m ²	Commune
13	Aménagement de voirie (rue des Mûriers et chemin rural n°1), emprise 7 à 9 mètres	1144 m ²	Commune
14	Création de places de stationnement avenue du Bérange	246 m ²	Commune
15	Aménagement de voirie (chemin des Roulines), emprise 8 m.	1302 m ²	Commune
16	Création d'un chemin piétonnier sécurisé et d'une aire de stationnement	334 m ²	Commune
17	Aménagement de voirie, (chemin de Claude), emprise 8 m.	666 m ²	Commune
18	Création d'un chemin piétonnier le long du Bérange emprise minimum 1,50 mètres	1076 m ²	Commune
19	Aménagement d'une liaison entre le parc et la salle Cardonnet	717 m ²	Commune
20	Aménagement d'une aire de stationnement et d'un espace public	332 m ²	Commune
21	Aménagement du carrefour Avenue Croix de Mounié / chemin des Grives	363 m ²	Commune
22	Création d'un espace intergénérationnel	7625 m ²	Commune
23	Création de voirie vers les équipements publics	449 m ²	Commune
24	Aménagement de voirie (rue des Mûriers) et création d'une aire de stationnement	1739 m ²	Commune

- Légende**
- Limite de zone
 - Emplacement réservé et n° d'opération
 - Arbres à protéger au titre de l'article L.123-1-5
 - E.B.C**
 - Zone concernée par le risque d'inondations PFRI - zone inondable bleue urbanisée Bu
 - Zone concernée par le risque d'inondations PFRI - zone inondable rouge naturelle R
 - Zone concernée par le risque d'inondations PFRI - zone inondable rouge urbanisée RU
 - Construction existante n'apparaissant pas sur le cadastre
 - Zone non aedificandi autour de la STEP
 - Exploitation agricole où les changements de destination sont autorisés dès lors qu'ils ne compromettent pas leur vocation.
 - Zone affectée par le bruit
 - Marge de recul définissant une zone non-aedificandi en bordure des ruisseaux
 - Zone d'interface de feu de forêt : à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé. Zone non aedificandi








Légende

-  Périmètre du sous-bassin versant concerné par la modification
-  Profils en travers avec côte de PHE calculées (crue centennale)
-  Lit mineur

Zonage réglementaire du PPRI approuvé

-  R - Zone inondable Rouge Naturelle
-  RU - Zone inondable Rouge Urbanisée
-  BU - Zone inondable Bleue Urbanisée



